

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 MARS 2007**

Membres en exercice :  
16  
Membres présents :  
12  
Suffrages exprimés :  
14

**L'an deux mille sept, le treize mars**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Portets, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme THERON, Maire.

Date de la convocation : **06 mars 2007**.

**Présents** : THERON Marie-France, LALANDE François, MERELLE Liliane, CAZIMAJOU Didier, Adjoints – BEGUE Carole, COUSSEAU Michel, HAVERLAN Dominique, DULUGAT Caroline, LAFARGUE Marie-Laure, MICHY Fabrice, VAUDON Nadège, SECHAUD Jacky, Conseillers Municipaux.

**Absents avec délégation** : BLANCHARD Jean (pouvoir à THERON Marie-France), MARTINES Valérie (pouvoir à LALANDE François)

**Absents excusés** : BARBAS Daniel

**Absents** : CLAEYS Frédéric

**Secrétaire de séance** : VAUDON Nadège

### **DELIBERATIONS**

#### **SCENE FIXE DE L'ESPACE CULTUREL « LA FORGE »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) et autorise le Maire à signer le marché relatif à la réalisation d'une scène fixe à l'Espace Culturel « La Forge » avec l'entreprise S.A.R.L.Laurent.

#### **CREATION DE 16 JEUX EXTERIEURS DE BOULES LYONNAISES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) et autorise le Maire à signer le marché relatif à la réalisation de 16 jeux extérieurs de boules lyonnaises avec l'entreprise S.T.R.

#### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ESPACE CULTUREL « LA FORGE » : MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Conformément à l'article L.1411-5 du C.G.C.T., le Conseil municipal procède au vote à la proportionnelle des membres titulaires et suppléants de la C.A.O. chargée d'examiner les candidatures pour obtenir la concession du service public de l'Espace Culturel « La Forge ».

**Ont été élus** : **Président** : THERON Marie-France, Maire ; **Membres titulaires** : MERELLE Liliane, LALANDE François, Adjoints – MICHY Fabrice, Conseiller municipal ; **Membres suppléants** : CAZIMAJOU Didier, Adjoint – VAUDON Nadège, COUSSEAU Michel, Conseillers municipaux.

#### **TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A L'ESPACE CULTUREL « LA FORGE »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les avenants de travaux relatifs au chauffage de la halle, aux aménagements scéniques et à la régie technique, considérant que l'ensemble de ces prestations nouvelles apporteront un plus grand confort et souplesse d'utilisation de l'Espace Culturel « La Forge ».

**ESPACE CULTUREL « LA FORGE » - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT, DANS LE CADRE DE LA D.G.E., POUR L'EQUIPEMENT SCENIQUE, LES TRIBUNES, LA SCENE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la D.G.E., pour l'équipement scénique (machinerie, sonorisation, vidéo, éclairage), les tribunes et la scène de l'Espace Culturel « La Forge ».

**ESPACE CULTUREL « LA FORGE » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ETAT POUR L'EQUIPEMENT SCENIQUE, LES TRIBUNES, LA SCENE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière exceptionnelle de l'Etat, pour l'équipement scénique (machinerie, sonorisation, vidéo, éclairage), les tribunes et la scène de l'Espace Culturel « La Forge ».

**DEMANDE DE CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE (C.A.E.) AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité sollicite la mise en place d'une Convention d'Aménagement d'Ecole avec le Conseil Général de la Gironde.

**ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE POUR LA NOUVELLE CLASSE**

Le Conseil municipal, informé qu'une nouvelle classe est créée à l'école élémentaire à la prochaine rentrée sollicite l'aide du Conseil Général de la Gironde pour l'acquisition de mobilier.

**CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR LA POSE DE RALENTISSEURS SUR LA RD 115.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire pour l'installation de deux ralentisseurs (coussins berlinois) sur la RD 115 et autorise le Maire à signer la convention nécessaire avec le Département de la Gironde.

**APPROBATION DE LA REVISION DU P.L.U.**

Le Conseil municipal, par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE, décide d'approuver le dossier de révision du P.L.U.